

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2019

Date de convocation : 20/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOSSON, Maire.

Présents : Mesdames CHASSON Patricia, FROMAGET Armelle, HEZARD-BUISSON Michelle, ROUGE-PULLON Fabienne, THIERY-AUDUBERT Brigitte et WILK Annie, Messieurs JACOBÉE Alain, FAURE Lionel et REVIL Dominique

Absents : M. GILET Nicolas

Secrétaire : M. JACOBÉE Alain

Mme CATHELIN Arlette donne pouvoir à Mme ROUGE-PULLON Fabienne

ORDRE DU JOUR :

- Avis sur le projet de programme local de l'habitat 2020-2025 (PLH)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOSSON, Maire, a voté pour les sujets suivants :

- **2019/17 - OBJET : Avis sur le projet de programme local de l'habitat 2020-2025 (PLH)**

Vu le code de Construction et de l'habitation, et notamment l'article L302-2,

Vu la délibération du 28 mars 2019 n° D-2019-122 de la communauté d'agglomération du Grand Annecy,

Considérant que la commune dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur le projet de programme local de l'habitat transmis par la communauté d'agglomération du Grand Annecy le 9 avril 2019

Objectifs

Conformément à l'article L302-1 du code de la Construction et de l'Habitat, le PLH définit, pour une durée de six ans, les objectifs et principes d'une politique visant à :

- assurer entre les communes (et entre les quartiers d'une même commune) une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements,
- répondre aux besoins en logements et en hébergement,
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- améliorer la performance énergétique de l'habitat.

Ces objectifs et principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain, des options d'aménagement déterminées par le SCoT, du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ainsi que du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Enjeux du 1^{er} PLH du Grand Annecy

Le diagnostic du PLH a mis à jour la connaissance du territoire, de ses équilibres socio-démographiques et du fonctionnement local du marché de l'habitat. Ce travail a conduit les élus à identifier trois grands enjeux pour le prochain PLH :

- maîtriser et structurer le développement de l'offre de logements en cohérence avec le projet d'aménagement du territoire et l'armature urbaine, en privilégiant l'implantation des nouveaux logements à proximité des lieux d'emploi, des services et des infrastructures de transports.
- diversifier l'offre pour répondre aux besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels sur un territoire marqué par une tension accrue. La programmation du PLH devra garantir une offre de logements abordables en quantité suffisante.
- intervenir sur le parc ancien, notamment pour faciliter le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées et améliorer sa performance énergétique.

Orientation du PLH

Pour répondre à ces enjeux, le PLH se fonde sur trois orientations dont la mise en œuvre est déclinée dans un programme d'actions établi pour une durée de six ans (2020/2025).

En préalable, trois conditions de réussite ont été identifiées :

- poursuivre l'animation des instances de pilotage : des points réguliers auprès de la commission aménagement habitat, du bureau communautaire et des temps d'échange annuels avec les partenaires de l'habitat.
- renforcer l'animation de l'observatoire en lien étroit avec les communes.
- communiquer et concerter auprès du grand public pour mieux faire connaître la politique de l'habitat et la co-construire avec les habitants.

Orientation 1. Organiser le développement par la production maîtrisée de logements

Orientation 2. Favoriser le développement solidaire de l'agglomération

Orientation 3. Améliorer le parc existant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Émet un avis favorable au projet de programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2020-2025**

Le Maire,
P. BOSSON

